

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Synoshield

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: EU-0030143-0000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0030143-0003

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	7
5.1. Consignes d'utilisation	7
5.2. Mesures de gestion des risques	7
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	7
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Synoshield
Lactopost G
Synoshield P
Lactopost P
Synoshield G
Lactoshield
Lactoshield Plus
Lactoshield Extra
Synoshield Extra
Synoshield Plus
Lactopost Protect
Udder Shield
Teat Care
Mint Lacto Plus
Lacto Care G
Lactosal
Lacto Care P
Previoshield

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Arrow Regulatory (Ireland) Limited
	Adresse	The Black Church St. Mary's Place D07 P4AX Dublin Irlande
Numéro de l'autorisation	EU-0030143-0000 1-2	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0030143-0003	

Date de l'autorisation

03/10/2023

Date d'expiration de
l'autorisation

30/09/2033

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

Quat-Chem Ltd. A Neogen Company

Adresse du fabricant

1-4 Sandfield Industrial Park, Dodgson Street, Rochdale OL16 5SJ Lancashire Royaume-Uni

Emplacement des sites de
fabrication

1-4 Sandfield Industrial Park, Dodgson Street, Rochdale OL16 5SJ Lancashire Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

1322 - Acide L-(+)-lactique

Nom du fabricant

Purac Biochem bv

Adresse du fabricant

Arkelsedijk 46 4206 AC Gorinchem Pays-Bas

Emplacement des sites de
fabrication

Arkelsedijk 46 4206 AC Gorinchem Pays-Bas

Substance active

1322 - Acide L-(+)-lactique

Nom du fabricant

Jungbunzlauer S. A

Adresse du fabricant

Z.I. et Portuaire, B.P. 32 FR-67390 Marckolsheim France

Emplacement des sites de
fabrication

Z.I. et Portuaire, B.P. 32 FR-67390 Marckolsheim France

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	4

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Provoque une irritation cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Contient de l'essence de menthe poivrée. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection.
Porter un équipement de protection des yeux.
Se laver les mains soigneusement après manipulation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Appeler immédiatement un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.
Éliminer le contenu dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale
Éliminer le récipient dans un point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation nationale

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation n° 3.1 – Désinfection des trayons après la traite – trempage manuel

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Bactéries Nom commun: Bacteria Stade de développement: - Nom scientifique: Levures Nom commun: Yeasts Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection de trayons après la traite par trempage manuel à l'aide d'un gobelet de trempage
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage Description détaillée: Temps de contact pour le trempage à 30 °C dans des conditions sales : - 5 minutes pour les bactéries et les levures.
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: de 5 à 10 ml par trayon Dilution (%): produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: jusqu'à 2 fois par jour
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Récipient en HDPE de 1 000 litres à fermeture en HDPE ; Fût en matière plastique de 200 litres à fermeture en HDPE ; Bidon en HDPE de 25 litres à bouchon vissé en HDPE DIN 61 ou équivalent ; Bidon en HDPE de 5 litres à bouchon vissé en HDPE DIN 51 ou équivalent.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.
Produit à appliquer après la traite par utilisation d'un gobelet de trempage.
Nettoyer au préalable le trayon avec un chiffon sec, verser le produit dans le réservoir du gobelet de trempage. En cas d'utilisation d'un gobelet de trempage, le gobelet est appliqué sur chaque trayon à tour de rôle et l'opérateur presse le réservoir pour faire passer le produit dans le gobelet. Le gobelet est doté d'un clapet anti-retour, de sorte qu'aucun produit résiduel ne peut retourner dans le réservoir.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Utilisation n° 3.2 – Désinfection des trayons après la traite - pulvérisation

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries
Nom commun: Bacteria
Stade de développement: -

Nom scientifique: Levures
Nom commun: Yeasts
Stade de développement: -

Domaine d'utilisation

Intérieur

Désinfection des trayons après la traite par utilisation d'un pulvérisateur à main

Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur à main Description détaillée:</p> <p>Temps de contact pour une pulvérisation à 30 °C dans des conditions sales : - 5 minutes pour les bactéries et les levures.</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: de 5 à 10 ml par trayon Dilution (%): produit prêt à l'emploi Nombre et fréquence des applications: jusqu'à 2 fois par jour</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Récipient en HDPE de 1 000 litres à fermeture en HDPE ; Fût en matière plastique de 200 litres à fermeture en HDPE ; Bidon en HDPE de 25 litres à bouchon vissé en HDPE DIN 61 ou équivalent ; Bidon en HDPE de 5 litres à bouchon vissé en HDPE DIN 51 ou équivalent.</p>

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.
Produit à appliquer après la traite par utilisation d'un pulvérisateur à main.
Nettoyer au préalable le trayon avec un chiffon sec, verser le produit dans le réservoir du pulvérisateur. L'opérateur fera chaque animal une seule fois après la traite.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.
Les utilisateurs professionnels doivent s'assurer de l'absence d'usagers professionnels de la zone de traitement au cours du processus de désinfection par pulvérisation. Si la présence d'usagers professionnels est nécessaire, les utilisateurs professionnels doivent s'assurer que ceux-ci portent le même type d'EPI que les opérateurs.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Voir les instructions d'utilisation spécifiques du méta-RCP 2.
Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation.
Le produit doit être amené à température ambiante avant utilisation. La quantité de produit appliqué par trapon dépend de l'animal à traiter. Pour les grands mammifères (vaches, chammelles) – jusqu'à 10 ml par trapon, et pour les petits mammifères (brebis, chèvres) – jusqu'à 5 ml par trapon. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant. Pour garantir un temps de contact suffisant, veiller à ce que le produit ne soit pas éliminé après application (par ex., maintenir les vaches debout pendant au moins 5 minutes).

5.2. Mesures de gestion des risques

L'utilisation de lunettes de protection conformes à la norme européenne EN ISO 16321 ou équivalent est obligatoire lors de la manipulation du produit.
Éviter tout transfert des mains aux yeux.
Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (gants nitrile - conforme aux normes européennes EN ISO 374 ou EN 455 ou équivalentes).
Les titres complets des normes européennes indiquées ici sont disponibles dans la rubrique 6.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Immédiatement laver abondamment à l'eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.
EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes : Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
EN CAS D'INGESTION : Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales. Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales. Éviter le rejet vers une fosse septique ou des installations individuelles de traitement des eaux usées.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Tenir hors de portée des enfants.
Stocker dans le récipient d'origine, bien fermé.
Conserver à des températures entre 0°C et +30°C.
Durée de conservation : 24 mois

6. Autres informations

Les titres complets des normes EN auxquelles il est fait référence à la rubrique 5.2 sont les suivants :
EN ISO 16321 - Protection des yeux et du visage à usage professionnel
EN ISO 374 – Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN 455 - Gants médicaux non réutilisables